
CONFÉRENCE DE PRESSE DE LA RENTRÉE

2021-2022

SOMMAIRE

1. BILAN DES EXAMENS 2021	3
1.1. Résultats aux examens du Secondaire et du Supérieur	4
1.2. Les évaluations nationales du Premier Degré.....	6
2. LES DONNÉES DE LA RENTRÉE 2021	8
2.1. Élèves : effectifs prévisionnels des secteurs publics et privés sous contrat	9
2.2. Effectifs des personnels.....	10
2.3. Calendrier des vacances scolaires 2021/2022	12
3. MAINTENIR UNE STRATEGIE PRIVILEGIANT L'ENSEIGNEMENT EN PRESENTIEL POUR LE BIEN-ETRE ET LA REUSSITE DES ELEVES	14
3.1. Cadre sanitaire pour le fonctionnement des établissements scolaires.....	15
3.2. L'évolution des contenus des programmes scolaires et des méthodes d'apprentissage	19
3.3. Les évolutions en termes de prise en charge des élèves	25
3.4. Les avancées en matière d'e-education	28
3.5. La poursuite de l'accompagnement pédagogique des personnels.....	31
3.6. De nouveaux services en ligne offerts aux familles	33
3.7. La grande diversité des activités parascolaires	34
4. LES ACTIONS DANS LE DOMAINE DU SPORT	42
4.1. Effectifs des élèves bénéficiant d'un aménagement de leur emploi du temps....	43
4.2. Les nouveautés en matière de sport scolaire et de sport amateur	46
5. LES ACTIONS POUR LA JEUNESSE	48
5.1. La création d'un potager et d'un jardin pédagogique au Centre de Loisirs Albert II	49
5.2. Le Pass'Sport Culture : un programme d'activités diversifiées	49
5.3. Le Summer Concert 2022	50
5.4. Journée Internationale des Droits de l'Enfant 2021 : Projection du dernier film GOGO, de M. Pascal PLISSON.....	51

1. BILAN DES EXAMENS 2021

Les examens de fin de cycle de l'année scolaire 2020/2021 ont été, pour les élèves et les étudiants de la Principauté, l'occasion d'un parcours sans faute, avec un taux de réussite exceptionnel de 100 % et ce, malgré un contexte sanitaire encore instable.

Ce succès inédit témoigne de la pertinence du choix du Gouvernement Princier de poursuivre les enseignements en présentiel, tout en veillant au respect scrupuleux des consignes sanitaires, créant ainsi les conditions propices à la pleine réussite des élèves et des étudiants.

Il est également le fruit de la mobilisation constante du corps enseignant et des personnels de la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, dont le professionnalisme et le sens de l'engagement ont été, une fois encore, démontrés.

1.1. Résultats aux examens du Secondaire et du Supérieur

• Baccalauréat

Concernant l'édition 2021 du Baccalauréat, les 100 % de réussite, obtenus par l'enseignement public et privé sous contrat d'Etat, sont le point d'orgue d'une progression constante des résultats des éditions précédentes.

Cette réussite absolue s'est accompagnée de 88,09 % de mentions réparties comme suit :

- 76 mentions « Très Bien » dont 3 avec les félicitations du jury,
- 166 mentions « Bien »,
- 150 mentions « Assez Bien ».

BACCALAURÉAT - VOIE GÉNÉRALE

Tous les élèves du Lycée Albert 1er et du Lycée François d'Assise - Nicolas Barré ont réussi cet examen avec 94,64 % de mentions dont :

- 61 mentions « Très Bien »,
- 116 mentions « Bien »,
- 88 mentions « Assez Bien ».

Baccalauréat - Voie technologique

Pour la série technologique, les 100 % de réussite ont été obtenus par les élèves du Lycée Albert 1er et du Lycée Technique et Hôtelier de Monaco avec 74,63% de mentions dont :

- 3 mentions « Très Bien »
- 19 mentions « Bien »
- 28 mentions « Assez Bien »

BACCALAURÉAT - VOIE PROFESSIONNELLE

Succès total également pour la série professionnelle du Lycée Technique et Hôtelier de Monaco avec un taux de mentions de 78,57 % dont :

- 12 mentions « Très Bien »
- 31 mentions « Bien »
- 34 mentions « Assez Bien »

- | |
|------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none">• Diplôme National du Brevet |
|------------------------------------------------------------------------------|

Pour cet examen qui clôture le parcours en collège, 100 % des élèves du collège Charles III % et du collège François d'Assise - Nicolas Barré ont réussi les épreuves finales, avec :

- 87,36 % de mentions pour le collège Charles III dont 103 mentions « Très Bien »,
- 91,80 % de mentions pour le collège François d'Assise-Nicolas Barré, dont 47 mentions « Très Bien »,
- 100 % de mentions pour les élèves de la Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté.

- | |
|----------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none">• Brevet de Technicien Supérieur |
|----------------------------------------------------------------------------------|

Brillante réussite également pour tous les étudiants du BTS Action Managériale et du BTS Comptabilité Gestion du Lycée Albert 1er et ceux du BTS Hôtellerie et Restauration du Lycée Technique et Hôtelier de Monaco.

Les résultats remarquables ainsi obtenus à la fin de l'année scolaire 2020/2021 sont l'aboutissement de la mise en œuvre rigoureuse de la politique gouvernementale par la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Qu'ils soient également l'occasion de saluer l'engagement des enseignants et des personnels administratifs des établissements scolaires et de les remercier ainsi que celles et ceux qui ont, dans leurs champs de compétences, œuvré avec détermination pour rendre possible ce remarquable succès des élèves et des étudiants de la Principauté de Monaco.

1.2. Les évaluations nationales du Premier Degré

- Les évaluations nationales en Cours Préparatoire (CP)

Trois vagues d'évaluations ont été conduites durant l'année scolaire 2020/2021, en septembre, en janvier et en mai, avec pour objectif de suivre très précisément l'évolution des élèves dans le domaine de la lecture.

Les évaluations nationales de début d'année 2020/2021, avec une moyenne générale de 15,4/20, ont montré des résultats en baisse de 0,6 point par rapport à l'année précédente mais surtout une hétérogénéité de niveau accrue. Ce résultat était en cohérence avec les remontées effectuées par les enseignants de maternelle lors du retour en présentiel des élèves de Grande Section, dans la période post-confinement de juin 2020, qui indiquaient que cette interruption avait eu un impact sur les apprentissages fondamentaux.

Des dispositifs d'accompagnement des élèves ayant des compétences scolaires déficitaires dans les domaines fondamentaux ont alors été activés dès le début de l'année scolaire.

Les évaluations nationales de janvier ont montré une moyenne générale en forte hausse avec 17,4/20, avec un niveau général supérieur à celui de l'année précédente de 0,6 point et un nombre considérablement réduit d'élèves en grande difficulté (3% de la cohorte).

Cette tendance s'est consolidée, puisque les évaluations nationales de fin d'année ont montré que les résultats se sont maintenus à un haut niveau, avec 17/20 de moyenne générale et seulement 2% d'élèves en grande difficulté.

- Les évaluations nationales en Cours Moyen 2 (CM2)

La classe de CM2, qui clôture la scolarité du Premier Degré, est particulièrement observée en raison de l'entrée au collège des élèves. Cette transition est largement travaillée en amont par les professeurs des écoles car elle nécessite que l'élève soit autonome. On s'appuie, pour ce faire, sur des compétences bien consolidées et clairement évaluées.

C'est pourquoi tous les élèves de CM2 de la Principauté passent des évaluations nationales dans les matières fondamentales (Français et mathématiques) et ce, depuis 2014.

L'objectif est d'obtenir, à la fin de l'école primaire, une vision précise du niveau d'acquisition des compétences de chaque élève.

Ce positionnement est indispensable pour assurer à chaque élève un suivi scolaire optimal et individualisé dès ses premières semaines de la classe de 6^{ème} mais également pour renforcer la liaison École-Collège entre professeurs.

Cette démarche vient compléter les outils traditionnels d'évaluation scolaire que sont :

- l'évaluation continue réalisée au cours de l'année scolaire en CM2,
- le suivi des compétences de lecture grâce au dispositif « Réussite des élèves - volet CM2 »,
- l'évaluation de toutes les compétences inscrites au programme de l'école primaire, à travers les renseignements fournis par les bulletins trimestriels très précis de cycle 3 et synthétisés dans la fiche de liaison École-Collège de chaque élève.

Pour l'année scolaire 2020/2021, les 342 élèves de CM2 de la Principauté ont ainsi passé des évaluations nationales dans les matières fondamentales.

La moyenne générale était de 15,66 sur 20 avec plus de 90 % des élèves de CM2 qui maîtrisaient les fondamentaux du Socle Commun en fin d'école primaire (moyenne supérieure à 12/20).

En Français, la moyenne générale était de 15,60 sur 20 et dans le domaine des mathématiques elle était de 15,71 sur 20.

Dès leur entrée en 6^{ème}, les élèves les plus fragiles sont pris en charge dans des dispositifs spécifiques et bienveillants d'accompagnement, centrés sur les difficultés mises en évidence par les évaluations.

2. LES DONNÉES DE LA RENTRÉE 2021

2.1. Élèves : effectifs prévisionnels des secteurs publics et privés sous contrat

L'ensemble des effectifs s'établit au **31 août 2021** à **5 715** élèves inscrits dans les établissements publics et privés sous contrat.

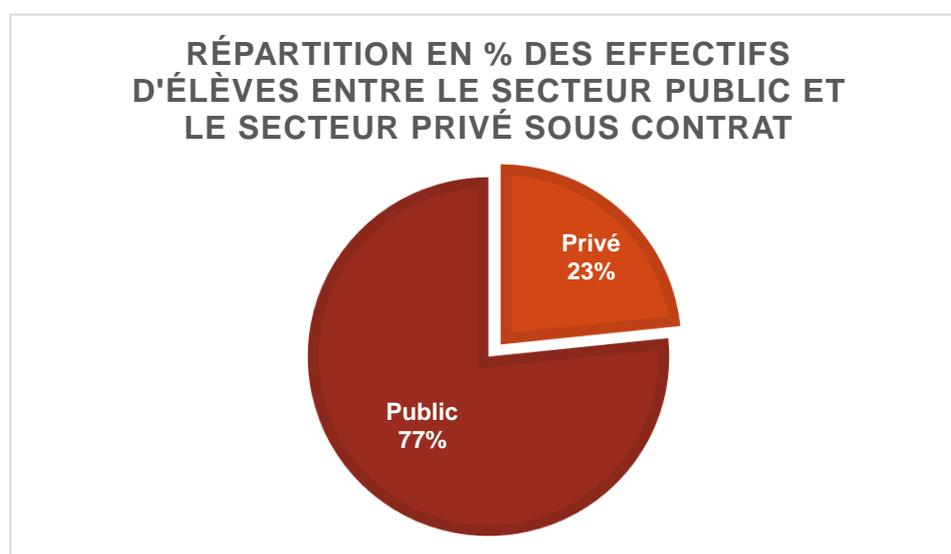
Secteur Public

Cycles	Effectifs Totaux	Monégasques	Résidents	Dérogataires
PRIMAIRE	1 977	594	942	441
SECONDAIRE	2 259	382	1 231	646
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	144	9	33	102
Total	4 380	985	2 206	1 189

Secteur Privé sous contrat

Cycles	Effectifs Totaux	Monégasques	Résidents	Dérogataires
PRIMAIRE	583	103	387	93
SECONDAIRE	752	141	275	336
Total	1 335	244	662	429

Cette année, la proportion des élèves inscrits dans le secteur privé sous contrat représente **23 %** de l'ensemble des élèves scolarisés à Monaco.



2.2. Effectifs des personnels

A la rentrée scolaire de septembre 2021, les effectifs des personnels travaillant sous l'autorité de la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports se répartissent de la manière suivante :

- Personnels enseignants

Dans l'enseignement primaire

Public	158
Privé	19
Total	177

Dans l'enseignement secondaire

Public	298
Privé	46
Total	344

Au total, 521 enseignants seront en poste à la rentrée scolaire 2021/2022.

- Personnels non-enseignants (hors personnels de direction)

Dans l'enseignement primaire

Public	170
Privé	5
Total	175

Dans l'enseignement secondaire

Public	148
Privé	6
Total	154

Au total, 329 fonctionnaires et agents de l'Etat (hors personnels de direction) seront employés au titre des personnels non-enseignants à la rentrée scolaire 2021/2022.

- Personnel de Direction

Dans l'enseignement primaire :

Directeurs d'école	9
Adjoint à la direction d'école	1

Soit 10 personnes pour 9 établissements (7 publics, 2 privés sous contrat).

A la suite des départs à la retraite des chefs d'établissements de l'école du Parc et de l'école de Fontvieille, Mme Fabienne PERI et M. Alexandre MORENO deviennent respectivement Directeurs des écoles en question.

Dans l'enseignement secondaire :

Chefs d'établissement	4
Adjoints au Chef d'établissement	4

Soit 8 personnes pour 4 établissements (3 publics, 1 privé sous contrat).

Un nouveau Principal Adjoint au Collège Charles III prendra ses fonctions à la rentrée scolaire.

Ce sont donc 18 fonctionnaires et agents qui occuperont des postes de direction dans les établissements scolaires de la Principauté.

Au total, 868 personnes seront employées dans les établissements scolaires de la Principauté pour l'année 2021/2022, soit une augmentation de 3 personnes par rapport à l'année 2020-2021.

<ul style="list-style-type: none"> Résultats aux concours de recrutement des personnels de l'Education Nationale

Lors de la session 2021, 11 candidats monégasques se sont présentés aux concours de recrutement des personnels enseignants, 8 d'entre eux ont réussi les épreuves d'admissibilité et 7 ont été lauréats :

- 1 candidate a été admise au Concours de Recrutement de Professeur des Écoles (CRPE),
- 1 candidat a obtenu le Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Technique (CAPET) en Hôtellerie et Restauration - option « sciences et technologies culinaires »,
- 2 candidats ont obtenu le Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Secondaire (CAPES) en Mathématiques,
- 1 candidate a été admise au Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS),
- 1 candidate a obtenu le Concours d'Accès au corps des Professeurs de Lycée Professionnel (CAPLP) en « Biotechnologies - option santé-environnement »,
- 1 candidate a obtenu le Concours d'Accès au corps des Professeurs de Lycée Professionnel (CAPLP) en Lettres - Histoire et Géographie.

2.3. Calendrier des vacances scolaires 2021/2022

<ul style="list-style-type: none"> Année scolaire 2021/2022

Rentrée	Lundi 6 septembre 2021
Toussaint	Mercredi 27 octobre 2021 après la classe au lundi 8 novembre 2021 au matin
Noël	Vendredi 17 décembre 2021 après la classe au lundi 3 janvier 2022 au matin
Hiver	Vendredi 4 février 2022 après la classe au lundi 21 février 2022 au matin
Printemps	Vendredi 8 avril 2022 après la classe au lundi 25 avril 2022 au matin
Fin des cours	Vendredi 1^{er} juillet 2022 après la classe

- Année scolaire 2022/2023

La Principauté suivra le calendrier français des vacances scolaires, en y introduisant quelques spécificités :

- Date de rentrée des classes : deuxième semaine de septembre 2022 ;
- Comme à l'accoutumée, les vacances de la Toussaint seront limitées à 12 jours (contre 15 jours en France) et se dérouleront du vendredi 21 octobre 2022 après la classe au jeudi 3 novembre 2022 au matin où les cours reprendront ;
- Les vacances de Noël seront identiques ;
- Les dates des vacances d'Hiver et de Printemps correspondront à celles de la zone B française, dont fait partie l'Académie de Nice;
- Date de fin des classes : dernier vendredi du mois de juin 2023.

**3. MAINTENIR UNE STRATEGIE PRIVILEGIANT
L'ENSEIGNEMENT EN PRESENTIEL
POUR LE BIEN-ETRE ET LA REUSSITE DES ELEVES**

3.1. Cadre sanitaire pour le fonctionnement des établissements scolaires

Lors de cette année scolaire, la sécurité sanitaire des élèves et du personnel demeure l'une des préoccupations majeures du Gouvernement Princier et donc de la Direction de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports.

Avec le concours des autorités sanitaires de la Principauté, cette dernière sera attentive à l'évolution de la situation sanitaire.

Ainsi, les mesures qui vous sont présentées pourront faire l'objet d'un ajustement au cours de l'année scolaire.

- Les conditions d'accueil des élèves et des personnels

Quelles sont les conditions d'accueil le jour de la rentrée scolaire ?

Concernant le jour de la rentrée scolaire, afin de garantir la santé et la sécurité de chacun, l'accueil des élèves et de leurs responsables légaux se déroulera dans le respect des mesures sanitaires suivantes :

- L'appel est organisé par niveau et dans le respect de la distanciation physique ;
- Le port du masque est obligatoire pour l'ensemble des membres de la communauté éducative (élèves à partir du CP, familles et personnel) ;
- Un seul parent peut accéder à l'établissement pour accompagner son enfant ;
- Si possible, l'appel se déroule en extérieur sur les cours de récréation.

Dans la mesure de leur possibilité, les écoles élémentaires permettent aux familles de venir déposer le matériel scolaire de leur(s) enfant(s) avant le jour de la rentrée.

La présentation d'un passe sanitaire est-elle nécessaire pour accéder à un établissement scolaire ?

Le Gouvernement Princier a décidé que l'accès des établissements scolaires **ne sera pas** conditionné à la présentation d'un passe sanitaire, tant pour les élèves de plus de 16 ans que pour les personnels enseignant et non enseignant.

Qu'en est-il de la vaccination des scolaires et des personnels enseignants et non enseignants ?

Les scolaires de plus de 12 ans, monégasques ou résidents, peuvent recevoir le vaccin au Centre Nationale de vaccination. L'accord des responsables légaux est indispensable.

Concernant les scolaires non-résidents, le Gouvernement Princier étudie actuellement la possibilité d'ouvrir la vaccination aux élèves dérogataires.

Les personnels enseignants et non enseignants ont la possibilité de se faire vacciner au Centre National de Vaccination, que la personne soit ou non résidente.

Ils sont invités à signaler leur intention d'être vaccinés soit :

- soit par téléphone auprès du Centre d'appel COVID ;
- soit via le formulaire en ligne sur le site dédié à cet effet ;
- soit en contactant la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction publique.

- **Le fonctionnement au quotidien des établissements scolaires**

***Les rencontres parents/professeurs de début d'année sont-elles maintenues ?
Comment sont-elles organisées ?***

Selon leurs contraintes et leurs capacités, les établissements scolaires pourront maintenir les rencontres parents/professeurs de début d'année scolaire.

Afin de garantir la santé et la sécurité de chacun, celles-ci seront organisées dans le respect des mesures suivantes :

- Si possible, les réunions sont organisées en demi-groupes classe ;
- En fonction des lieux d'accueil, une seule réunion (en fin de journée) sera organisée ;
- Un seul représentant légal de l'élève pourra assister à la réunion afin de limiter le nombre d'adultes présents dans l'établissement ;
- La distanciation physique et les gestes barrières seront mis en œuvre (port du masque, désinfection des mains à l'entrée du bâtiment etc.).

Les établissements scolaires qui ne pourraient organiser de telles rencontres mettront à la disposition des familles, par tous moyens de communication, une présentation de l'établissement et toutes informations utiles.

Bien entendu, les familles qui éprouvent le besoin de rencontrer le ou les enseignants de leur(s) enfant(s) pourront toujours le faire (une prise de rendez-vous demeure indispensable).

Quelles sont les principales mesures sanitaires prises dans les établissements scolaires ?

En application des décisions ministérielles en vigueur, les principales mesures sanitaires mises en œuvre au sein des établissements scolaires sont :

- Le lavage et la désinfection des mains, pluriquotidiens ;
- La mise à disposition de gel hydro alcoolique ;
- Le port du masque obligatoire pour tout le personnel et les élèves à partir du CP ;
- La limitation du brassage des élèves ;
- Le respect de la distanciation ;
- La désinfection et l'aération renforcées des locaux.

Ces mesures ont démontré leur efficacité, tout au long de l'année scolaire écoulée : les établissements scolaires ont accueilli l'ensemble des élèves en présentiel et aucune fermeture d'école liée à la COVID-19 n'a été prononcée.

Des campagnes de vaccination seront-elles organisées dans les établissements scolaires ?

Au regard de la situation actuelle, le Gouvernement Princier ne souhaite pas mettre en œuvre des campagnes de vaccination au sein des établissements scolaires à la rentrée. Le Centre National de Vaccination répond pleinement à ce besoin.

Quel est le dispositif mis en œuvre concernant la fermeture des classes en Principauté ?

La fermeture d'une classe sera prononcée par le Gouvernement Princier, après enquête épidémiologique des Autorités sanitaires :

- **En maternelle**, dès la révélation d'un cas positif parmi les élèves (en raison du non port du masque) ;
- **A partir du niveau élémentaire** : la fermeture de la classe pourra être prononcée à partir de 3 personnes testées positives dans une même classe, en cas de suspicion de contamination en milieu scolaire.

Pour les personnes considérées comme cas contacts à risque faible (non placées en éviction), les tests PCR continueront à être pratiqués dans les établissements scolaires.

Pour les personnes considérées comme cas contacts à risque élevé (ex. rupture du port du masque lors du déjeuner), elles seront placées en éviction qu'elles soient ou non vaccinées.

Comment est organisée la restauration collective ?

Les élèves pourront déjeuner dans les lieux habituels de restauration dans le respect des mesures sanitaires comportant notamment :

- Le port du masque obligatoire jusqu'à ce que l'élève soit assis (sauf pour les maternelles) ;
- Le lavage et/ou la désinfection systématique des mains ;
- La distanciation entre deux places assises et les tables ;
- Le nettoyage des tables après chaque convive ;
- La multiplication des services afin de limiter le nombre d'élèves simultanément présents dans les réfectoires et afin de respecter la distanciation physique entre chaque convive (y compris dans la file d'attente) ;
- L'organisation des passages par niveau et si possible par classe (sauf au Lycée en raison des contraintes d'emploi du temps des élèves) ;
- Le service à table pour les élèves de maternelles ;
- La distribution par le personnel de cantine des plateaux, des couverts, des condiments, des plats et du pain (sauf les denrées individuelles en self-service qui sont filmées et/ou protégées) ;
- L'utilisation de gourde d'eau personnelle.

En raison de leur jeune âge, les élèves de maternelles seront servis à table.

Comment se déroulent les activités d'Education Physique et Sportive ?

L'enseignement physique et sportif et la natation scolaire seront dispensés en respectant les mesures sanitaires édictées par le Gouvernement Princier, soit notamment :

- Si l'enseignement sportif est dispensé en intérieur, le port du masque obligatoire pour les élèves à partir du CP et le personnel (sauf pour les élèves préparant des examens de fin de cycle) ;
- Si l'enseignement sportif est dispensé en extérieur, le port du masque est requis dès l'arrêt de la pratique sportive ;

NB : les établissements scolaires, en lien avec la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, mettront tout en œuvre afin que la grande majorité des enseignements soient dispensés en extérieur (notamment sur les cours de récréation).

- L'aménagement de la pratique sportive, en raison du respect de la distanciation physique et du port du masque, si faite en intérieur ;
- Le respect de la distanciation physique ;
- L'utilisation d'un même terrain ou salle par une seule classe ou groupe d'élèves, à l'exception des installations dont les dimensions et la configuration permettent de scinder l'espace de pratique sportive pour deux groupes ;

A l'instar des autres mesures liées à la COVID-19, ces mesures pourront être modulées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

3.2.L'évolution des contenus des programmes scolaires et des méthodes d'apprentissage

- Les nouveaux programmes de maternelle : qu'est-ce qui attend votre enfant ?

La nouvelle version des programmes entrera en vigueur à la rentrée scolaire 2021.

Ceux-ci ne remettent pas en cause la philosophie des programmes de 2015 : il s'agit plutôt **d'aménagement** des programmes et non d'une véritable réforme. En effet, la place de l'école maternelle reste fondamentale et cette première école doit continuer à être accueillante pour tous et **ambitieuse** pour chacun.

Le maître mot semble être l'exercice : *"Les apprentissages des jeunes enfants s'inscrivent dans un temps long et leurs progrès sont rarement linéaires. Ils nécessitent souvent un temps d'appropriation qui peut passer soit par la reprise de processus connus, soit par de nouvelles situations. Leur stabilisation nécessite de nombreuses répétitions dans des conditions variées"*, précise le programme.

La priorité est clairement donnée au Français car il s'agira de *Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions* mais également aux Mathématiques avec comme enjeu *d'acquérir les premiers outils mathématiques*. En effet, les attendus de fin de cycle ont été largement renforcés et précisés pour ces disciplines scolaires essentielles.

Si les trois autres domaines d'apprentissages (*Agir, s'exprimer et comprendre à travers les activités physiques / artistiques et Explorer le monde*) ont été très faiblement impactés par les aménagements, il est important de souligner que toute activité réalisée dans ces domaines sera une opportunité de travailler le langage oral (avant / après / pendant l'activité ou de façon décontextualisée).

L'évaluation positive des élèves est également un point central. Elle devra s'appuyer sur un **cadre** des compétences précis où l'**observation**, l'aménagement de situations variées et l'interprétation des progrès des élèves seront privilégiés.

Enfin, il est rappelé que la **socialisation**, notamment à travers le **jeu**, reste une des compétences fondamentales à acquérir à l'école maternelle.

- La dernière ligne droite de la réforme de la voie professionnelle

La 1ère promotion des classes de Première Professionnelle

La réforme de la voie professionnelle a mis en place des « familles de métiers » afin de permettre à chaque élève de pouvoir choisir la voie qui lui correspond.

Plusieurs filières proposées au lycée Technique et Hôtelier de Monaco ont ainsi changé de dénomination.

La filière GA (gestion-administration) est ainsi devenue AGORA (Assistance à la Gestion des Organisations et de leurs Activités) et intègre la famille des « métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique ».

Les filières MRCU (Métiers de la Relation aux Clients et Usagers) et ARCU (Accueil - Relation Clients et Usagers) sont devenues respectivement MCV (Métiers du Commerce et de la Vente) et MA (Métiers de l'Accueil) intégrant aussi la famille des « Métiers de la Relation Client » (MRC).

Les élèves de Première seront cette année la 1ère promotion à porter les dénominations AGORA, MA et MCV. Ils présenteront les baccalauréats professionnels éponymes à la session 2023.

L'entrée en scène de la famille de métiers « Métiers du numérique et de la transition énergétique »

L'année scolaire 2021/2022 marque également l'entrée en vigueur d'une autre famille de métiers : « Métiers du numérique et de la transition énergétique ».

À cette occasion, la filière « Maintenance des équipements industriels » (MEI) changera de dénomination en devenant « Maintenance des systèmes de production connectés » (MSPC) et verra

également l'entrée en vigueur d'un nouveau référentiel de compétences professionnelles, afin de tenir compte des bouleversements technologiques de ces dernières années (développement de la domotique et généralisation des environnements connectés dans l'industrie).

Jusqu'à présent, les élèves de cette filière étaient essentiellement formés à l'intervention par anticipation ou à la réparation des pannes.

Désormais, ils seront formés à la maintenance conditionnelle (sans perturber le processus de production) et à l'amélioration continue des installations. Leurs compétences seront ainsi davantage en lien avec les besoins des entreprises du secteur.

La promotion de la classe de Seconde de l'année 2021/2022 sera la première à être formée à ces nouveaux métiers.

Le « chef-d'œuvre » en voie professionnelle

L'année 2020/2021 a été celle de la mise en place du « chef-d'œuvre » pour les élèves de 1^{ère} professionnelle, toutes filières confondues.

Des équipes de 3 à 5 élèves ont pu, avec leurs professeurs, imaginer des réalisations collectives et s'imprégner de la démarche de projet.

L'année 2021/2022 permettra aux lycéens de Terminale de concrétiser leurs idées dans le cadre du « chef-d'œuvre ».

En plus des épreuves habituelles du baccalauréat, les élèves auront, en effet, à produire leur chef-d'œuvre et à le présenter lors d'une épreuve de fin d'année, à l'instar de l'épreuve du « Grand Oral » dans les voies générale et technologique.

Outre l'aboutissement de 2 années de travail, la préparation à cette épreuve leur permettra de développer leurs compétences à l'expression orale ainsi que leur confiance face à un auditoire.

Cette nouvelle épreuve a plusieurs objectifs :

- Mobiliser les élèves autour d'un projet qui leur appartient,
- Valoriser les contributions de chaque membre de l'équipe en visant l'excellence,
- Redonner toute son importance à la voie professionnelle.

• Le renforcement des enseignements linguistiques

L'apprentissage des langues, qu'elles soient vivantes, anciennes ou patrimoniales, tient une place fondamentale dans la construction intellectuelle des élèves, l'enrichissement de leur personnalité et leur ouverture sur le monde.

La Principauté de Monaco peut déjà s'enorgueillir d'une offre d'enseignement linguistique particulièrement large.

Cette rentrée marquera l'approfondissement de l'offre existante.

S'agissant des langues vivantes :

Les élèves de Seconde des Sections Européenne et Internationale du lycée Albert I^{er} pourront suivre, à titre expérimental, un enseignement optionnel, en langue anglaise, d'une discipline non linguistique (DNL) de Mathématiques et/ou de Physique-Chimie.

L'enseignement de Physique-Chimie s'appuiera sur le programme officiel de l'option « sciences et laboratoire » (option non proposée au lycée Albert I^{er}) et celui de Mathématiques sera adossé au programme de Seconde, dont l'apprentissage sortira ainsi renforcé.

Cette initiative vise notamment à répondre aux attentes des nombreux élèves qui s'orientent après le baccalauréat vers des études scientifiques dans des universités anglo-saxonnes ou étatsuniennes et qui tireront ainsi pleinement profit d'une acquisition précoce du vocabulaire et des concepts scientifiques en langue anglaise.

Pour ce qui est des langues anciennes :

Les élèves de collège auront désormais la possibilité de suivre un enseignement du grec dès la classe de 4^{ème}, et non plus seulement en 3^{ème}, en complément de l'enseignement du latin.

Cette opportunité s'inscrit pleinement dans la nouvelle approche de l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité.

Cet enseignement facultatif tire, en effet, sa richesse de l'étude croisée des langues et cultures antiques : il est fondamentalement interdisciplinaire et ambitionne d'amener les élèves à construire des compétences diverses, transversales et transférables à l'étude de l'ensemble des langues, et en particulier de la langue française.

En ce qui concerne la langue monégasque :

La défense du patrimoine et de l'identité monégasques impose une action forte face au recul de l'attractivité de cet enseignement, notamment au lycée.

Hier optionnel à partir de la 4^{ème}, l'enseignement de la langue monégasque sera à terme obligatoire jusqu'à la fin du collège.

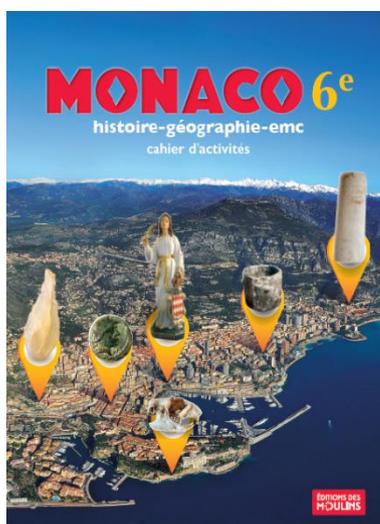
Dès septembre 2021, l'ensemble des élèves de 4^{ème} des collèges de la Principauté suivront donc cet enseignement à raison d'une heure quinzaine, en demi-groupes.

La continuité de l'enseignement de la langue monégasque pendant les deux cycles du collège créera des conditions favorables à la constitution d'un vivier d'élèves qui pourraient poursuivre cet apprentissage en Seconde, tout en permettant à chaque cohorte d'élèves de bénéficier d'une sensibilisation approfondie à la langue monégasque dans le cadre des enseignements obligatoires du collège.

• Le cahier d'Histoire de Monaco en 6^{ème}

En parallèle à la collection des cahiers d'activités en Histoire de Monaco parus pour le cycle élémentaire, le niveau collège possède désormais un premier ouvrage destiné aux élèves des classes de 6^{ème}.

Il est à noter que tous ces ouvrages sont le résultat d'un partenariat de la Direction de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports avec les Éditions des Moulins.



L'objectif du nouveau cahier d'activités est de compléter l'offre pédagogique consécutivement à la parution du Livre d'Histoire de Monaco de M. Thomas FOUILLERON, dont la dernière réédition date de 2016.

Ce cahier d'activités est un recueil d'exercices à effectuer en autonomie, visant à renforcer l'appropriation par les élèves des principaux éléments qui ont jalonné la vie de la Principauté et à laisser une trace durable chez tous ceux qui en feront usage.

Il permet aussi aux enseignants de trouver des contenus adaptés aux niveaux de classes auxquels ils s'adressent. Les exercices sont ludiques et variés afin de faciliter l'apprentissage et la mémorisation.

Un point de vigilance a été apporté pour que le contenu soit fidèle aux programmes français. Ainsi, le cahier traite d'Histoire, de Géographie et d'Education morale et civique (EMC). La période étudiée s'étend de la Préhistoire à la fin de l'Antiquité. La géographie s'attache à décrire l'urbanisation et l'environnement de la Principauté tandis que l'Education morale et civique est abordée à travers le fonctionnement de la Mairie de Monaco.

• L'éducation à l'égalité fille/garçon

A l'instar de la France qui a déclaré l'égalité entre les femmes et les hommes « grande cause nationale du quinquennat » en 2017, le Gouvernement Princier œuvre pour transmettre et diffuser la culture de l'égalité à travers diverses actions menées notamment par la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

En effet, l'Education reste le premier levier pour mener le combat culturel de l'égalité et changer les mentalités en profondeur.

Enseigner l'égalité n'est pas une discipline supplémentaire à mettre en œuvre, c'est une dimension à intégrer au quotidien, dans tous les apprentissages, dans toutes les disciplines. L'Education doit permettre aux garçons et aux filles d'avoir pleine conscience des droits de ces dernières, du fait que garçons et filles doivent être sur un même pied d'égalité, et de manière générale aux élèves de questionner leur place au sein de la société, de la famille et de réfléchir à l'influence des schémas traditionnels.

Pour ce faire, il faut construire avec les enfants et les adolescents une culture de l'égalité en les éduquant dès le plus jeune âge, en leur apprenant à repérer les situations injustes ou dévalorisantes, en développant le respect mutuel en particulier entre les filles et les garçons pour un climat scolaire plus serein.

Ainsi, au cours de cette prochaine année scolaire, la Direction de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports poursuivra sa politique éducative en faveur de l'égalité filles/garçons au plus près des élèves et ce, dès l'école primaire à travers notamment de la littérature jeunesse, des fiches d'activités mais aussi en favorisant l'égalité en éducation physique et sportive.

Par ailleurs, des actions menées en collaboration avec le Comité pour la Promotion et la Protection des Droits des Femmes permettront d'aborder, plus particulièrement avec les élèves du Secondaire, la thématique du sexisme et des stéréotypes.

De plus, l'accompagnement des personnels de l'Education sera assuré par des rencontres avec des auteurs et des sessions de théâtre interactives, dans le cadre d'activités culturelles.

Un personnel d'Education a été institué comme référent « égalité ». Sa mission principale est de développer, à l'échelle de l'établissement, des actions de prévention et d'éducation à l'égalité.

3.3. Les évolutions en termes de prise en charge des élèves

- Ouverture d'une classe ULIS au lycée Technique et Hôtelier

Les Ulis (*Unités localisées pour l'inclusion scolaire*) constituent un dispositif qui offre aux élèves qui en bénéficient une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins ainsi que des enseignements adaptés dans le cadre de regroupements et permet la mise en œuvre de leurs projets personnalisés de scolarisation.

Le Lycée Technique et Hôtelier accueillera cette année des élèves ayant des troubles cognitifs importants dans une classe ULIS, ce qui permettra d'assurer une continuité pédagogique avec les classes ULIS du collège Charles III.

Chaque élève bénéficiera d'un emploi du temps adapté en fonction de ses besoins. Celui-ci s'organisera avec des prises en charge thérapeutiques (orthophonie, psychomotricité, psychothérapie ...) et parfois aussi éducatives.

Les élèves seront suivis par un coordonnateur Uli qui est un professeur des écoles spécialisé, veillant à ce que les élèves acquièrent des connaissances, des savoir-faire et des savoir-être nécessaires pour réussir leur formation puis leur insertion professionnelle.

Cet enseignant travaillera en étroite collaboration avec les autres professeurs du lycée, dans le cadre de la préparation par les élèves d'un CAP (Certificat d'Aptitude Professionnel).

Pour que les élèves obtiennent leur diplôme, les enseignants de l'équipe seront particulièrement attentifs au bon déroulement des stages et au suivi des élèves dans les entreprises : sensibilisation des professionnels accueillant les élèves, définition de leurs besoins spécifiques, adaptation des postes de travail et/ou des tâches à effectuer.

Quatre élèves monégasques seront inscrits dans cette nouvelle classe d'ULIS à la rentrée 2021.

La création de cette classe ULIS est donc un dispositif d'appui à la scolarisation et fait partie de la politique d'inclusion voulue par le Gouvernement Princier et activement mise en œuvre par la Direction de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports.

- Ouverture d'un Certificat d'Aptitude Professionnel (CAP) au lycée Technique et Hôtelier

La création d'un CAP au Lycée Technique et Hôtelier de Monaco répond aux besoins de certains élèves scolarisés en Principauté, pour lesquels le cursus scolaire conduisant au baccalauréat est difficilement envisageable, compte tenu de leur niveau scolaire.

La préparation d'un CAP s'effectue en deux ans, mais elle peut également se faire en trois pour les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers, notamment ceux qui ont des troubles cognitifs importants.

Pour la rentrée 2021/2022, il a été décidé d'ouvrir un CAP de la spécialité Production et Service en Restaurations (PSR) au Lycée Technique et Hôtelier de Monaco, ce diplôme répondant à des besoins émanant du secteur de la restauration à Monaco, qui offre de nombreux emplois.

Les professionnels de la restauration rapide, commerciale et collective ont déjà fait part de leur intérêt pour ce nouveau diplôme, car la demande en personnel capable d'appliquer une réglementation exigeante dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité, s'accroît. Il est donc important de constituer un vivier de jeunes diplômés employables immédiatement par les entreprises de la restauration rapide et collective de la Principauté.

Sous l'autorité d'un responsable, le ou la titulaire de ce CAP peut préparer des repas dans les établissements de restauration rapide ou de vente à emporter, dans la restauration collective et les entreprises de fabrication de plateaux-repas.

Les élèves de l'ULIS du LTHM prépareront ce diplôme, mais cette formation accueillera également d'autres élèves issus de 3^{ème} SEGPA, de 3^{ème} d'Adaptation ou encore de 3^{ème} « traditionnelle ».

Ainsi, 9 élèves déjà scolarisés en Principauté seront inscrits en CAP PSR :

- 4 élèves sortant de 3^{ème} ULIS, qui seront parallèlement scolarisés en ULIS,
- 2 élèves sortant de 3^{ème} SEGPA,
- 3 élèves sortant de 3^{ème} « traditionnelle ».

Ce diplôme vient donc compléter l'offre de formation déjà très performante du LTHM dans le domaine de l'hôtellerie et de la restauration.

- Le dispositif mixte « réussite des élèves » et « co-enseignement »

Le Cours Préparatoire (CP) est une année déterminante pour les apprentissages et des moyens importants sont mis en œuvre afin d'accompagner les élèves dans cette étape fondamentale de la scolarité des élèves.

En raison du contexte sanitaire de 2020, la scolarité en maternelle en présentiel a été interrompue une partie de l'année, impactant ainsi le programme d'apprentissage pré-CP.

C'est pourquoi, le Gouvernement Princier a décidé de renforcer l'enseignement en Cours Préparatoire par un dispositif de co-enseignement.

Il s'agit d'associer à l'enseignant titulaire de la classe, un enseignant surnuméraire. Le co-enseignement réalisé dans les classes de la Principauté est venu remplacer le traditionnel dispositif « Réussite des élèves », plus individualisé et centré uniquement sur les compétences de Français.

Ce co-enseignement, développé de septembre 2020 à janvier 2021 a permis, en réduisant le ratio enseignant/élèves, d'augmenter les interactions avec les élèves et de favoriser un enseignement différencié et plus intensif en Français et en Mathématiques.

Les premiers effets positifs du co-enseignement en CP ont été observables dès le mois de novembre 2020. Après cinq mois de fonctionnement, les évaluations nationales de janvier 2021 ont indiqué un niveau général supérieur à celui de l'année précédente et un nombre considérablement réduit d'élèves en grande difficulté.

Cette tendance a été confirmée par les évaluations nationales de juin 2021.

Ce dispositif a été plébiscité par les enseignants et les chefs d'établissement et son maintien, sous une forme adaptée à la situation hors confinement, a été acté par le Comité de l'Éducation Nationale du 22 juin dernier.

À la rentrée 2021/2022, un dispositif mixte sera mis en œuvre, toujours piloté par les résultats obtenus aux évaluations nationales :

- Le co-enseignement sera d'abord proposé à toutes les classes dès la rentrée et ce jusqu'aux vacances de la Toussaint.
- Ensuite, il ne sera poursuivi que dans les classes dont les résultats aux évaluations ont beaucoup baissé en septembre, tandis que les autres classes bénéficieront du dispositif « Réussite des élèves », centré uniquement sur les compétences de lecture et destiné à un petit groupe d'élèves.

Cette répartition se fera, comme d'usage, en s'appuyant sur des résultats objectifs mais également à l'issue de concertations avec les équipes pédagogiques.

3.4. Les avancées en matière d'e-education

- Des tapis de réalité augmentée pour un apprentissage ludique et interactif

Dans le cadre du renforcement des compétences numériques, les établissements scolaires du Premier degré seront dotés dès la rentrée de septembre 2021 de nouveaux outils.

Il s'agit de tapis *Educbook* qui seront utilisés avec les robots *Beebot* et *BlueBot* dont les écoles sont déjà équipées.

Ces tapis d'activités permettent d'aborder les notions de programmation tout en sensibilisant les élèves aux enjeux écologiques ou à des grands thèmes d'actualité :



- la conquête de l'espace ;
- la préservation des océans ;
- la préservation des forêts ;
- la connaissance du pays des glaces : l'Arctique.



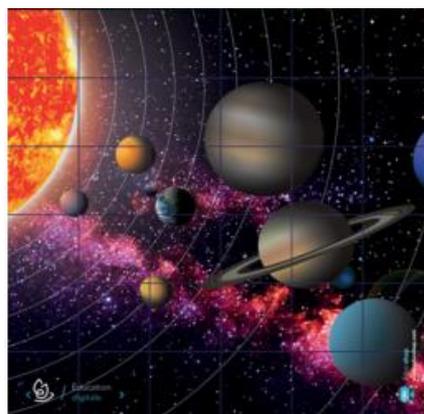
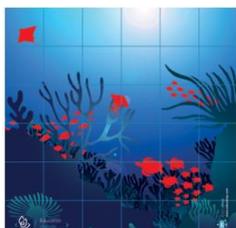
Les tapis d'activités « océan et système solaire » proposent, à travers une application, d'accéder à la « réalité augmentée ».

Cette technique permet d'ajouter des éléments virtuels (texte, image, son, vidéo, animation) à l'environnement proche dans le but de l'enrichir et de le compléter. L'application permet d'accéder directement à des contenus numériques sans avoir à cliquer ou chercher un lien. C'est un accès sans contrainte : la tablette sert de « lunettes », donnant accès au contenu augmenté.

L'exploitation pédagogique de la réalité augmentée est une pratique pionnière car cet outil innovant permet aux élèves de comprendre *in situ* les phénomènes relatifs aux thématiques choisies.

Avec un tapis et une tablette, il sera possible de faire visualiser aux enfants les planètes en 3D ou les fonds marins avec la faune et la flore, tout en leur proposant des activités pédagogiques interactives.

Dès la rentrée, les enseignants du Premier Degré bénéficieront d'une formation spécifique dédiée à l'utilisation de ces nouveaux outils de réalité augmentée pour en exploiter pleinement les potentialités pédagogiques.



• Le Collège Numérique en SEGPA

À compter de la rentrée scolaire 2021, chaque élève de Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) du Lycée Technique et Hôtelier de Monaco (LTHM) sera équipé d'un ordinateur portable, pédagogique et sécurisé, avec un écran tactile, un chargeur, des écouteurs et une housse de protection.

Cette dotation constitue la nouvelle étape du « Collège Numérique » qui a été lancé en 2020/2021 au collège Charles III.

Comme leurs camarades de ce collège, les élèves de SEGPA auront accès à leurs manuels au format numérique.

La SEGPA accueille des jeunes de la 6^{ème} à la 3^{ème} qui présentent des difficultés scolaires importantes ne pouvant pas être résolues seulement par des actions d'aide scolaire et de soutien.

Dans ce cadre, l'équipement d'un ordinateur portable présente plusieurs avantages pour mieux faire réussir ces élèves en les motivant davantage et en leur permettant de mieux s'impliquer dans l'acquisition des apprentissages.

L'outil numérique peut ainsi permettre à l'enseignant de varier les situations d'apprentissage et d'apporter une réponse encore plus individualisée aux besoins de chaque élève.

L'ordinateur portable servira aussi à développer les compétences numériques de ces élèves et à leur faire adopter les usages responsables dans le domaine du numérique.

• Déploiement du « Lycée Numérique » au Lycée Albert I^{er}

L'année scolaire 2021/2022 sera marquée par le lancement du « Lycée Numérique » au lycée Albert I^{er}.

Chaque lycéen sera doté d'un ordinateur portable, pédagogique et sécurisé, avec un écran tactile, un chargeur, des écouteurs, une housse de protection et les logiciels choisis par les enseignants.

Tous les manuels seront aussi disponibles au format numérique dans l'ordinateur de chaque élève.

Les élèves de Première et de Terminale seront dotés de ce matériel à partir de la rentrée des vacances de la Toussaint, suivant le même calendrier que celui du collège Charles III l'année dernière.

Les élèves de Seconde seront, quant à eux, équipés dès la rentrée scolaire 2021 puisqu'ils bénéficiaient déjà d'un ordinateur portable au collège.

Des formations seront organisées pour que chaque élève apprenne à maîtriser et à utiliser son ordinateur. De même, tous les professeurs seront formés aux utilisations pédagogiques offertes par ce nouvel outil et à la gestion de la classe numérique.

Le « Lycée Numérique » s'inscrit dans la continuité du « Collège numérique » lancé par le Gouvernement Princier en 2020/2021 dans le cadre de sa politique « e-éducation », mobilisant le Département de l'Intérieur, la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports et la Délégation Interministérielle chargée de la Transition Numérique.

Avec le « Lycée Numérique », les enseignants et les collégiens auront accès à un ensemble d'usages pédagogiques innovants : classes interactives, collaborations plus faciles en synchrone ou en asynchrone, réalisation de montages audio/vidéo, réponses à des quiz ou à des évaluations en ligne, etc.

Le « Lycée Numérique » est également le moyen d'éduquer à un usage responsable du numérique dans un environnement sécurisé pour les données personnelles des lycéens.

C'est aussi une véritable opportunité pour les lycéens de développer un socle de compétences nécessaires pour leur avenir.

Enfin, dans le contexte sanitaire actuel, ce dispositif est un filet de sécurité qui, le cas échéant, contribuera à garantir la continuité des apprentissages scolaires.

- Un robot, meilleur allié des enfants hospitalisés

Depuis deux ans, une enseignante dispense des cours auprès d'enfants et d'adolescents hospitalisés dans les services de pédiatrie et de psychiatrie du Centre Hospitalier Princesse Grace.

Ces visites régulières ont permis d'assurer une continuité au niveau des apprentissages scolaires pour les jeunes qui en ont bénéficié.

Afin de renforcer encore la prise en charge pédagogique des élèves hospitalisés ou en convalescence, la Direction de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports a fait l'acquisition d'un robot qui dispose d'un écran permettant de voir l'utilisateur distant, d'une caméra pour visualiser l'environnement et les personnes proches du robot, d'un micro pour écouter et d'un haut-parleur pour être entendu.

Ainsi, ce robot dit de « téléprésence » deviendra l'avatar de l'élève hospitalisé ou en convalescence à son domicile et lui permettra de disposer d'une présence physique à distance pour voir et être vu, entendre et être entendu et même pour se « déplacer ».

Pour ce faire, le robot sera installé dans la classe de l'élève concerné qui aura alors la possibilité non seulement d'assister aux cours, mais également d'interagir avec ses pairs et même de se promener et de discuter avec ses camarades pendant les interclasses.

Ainsi, outre son intérêt pour assurer une meilleure continuité pédagogique, le robot va aider l'élève à sortir virtuellement de son environnement quotidien et à conserver plus aisément un lien social, facilitant ainsi son retour en classe à terme.



Lien vers une très courte vidéo (55s)

<https://www.youtube.com/watch?app=desktop&v=sz0kmOlsE5A&ucbcb=1>

3.5. La poursuite de l'accompagnement pédagogique des personnels

- Accompagnement des professeurs de CM1 à la programmation informatique

À la rentrée de septembre 2019, les établissements publics et privés sous contrat de la Principauté ont été équipés d'outils de programmation, robots *BeeBot*, *BlueBot* et cartes *MicroBit*, afin de

mettre en œuvre les instructions gouvernementales en matière d'e-education et plus spécifiquement celles qui concernent l'apprentissage de la programmation.

La Direction de l'Education, de la Jeunesse et des Sports a alors initié une campagne de formation, envisagée sur plusieurs années, et axée sur la maîtrise de ces outils sur les plans technique et pédagogique.

Au cours de l'année scolaire 2020/2021, cet accompagnement s'est effectué auprès des enseignants de CM2.

Pour l'année 2021/2022, l'objectif est de réaliser une progression pédagogique et un enseignement logique de la programmation dans toutes les classes de CM1. Un professeur de Technologie sera détaché dans les établissements scolaires du Premier Degré afin de co-intervenir dans les classes au côté des professeurs des écoles dans le cadre d'activités pédagogiques créées spécifiquement pour le niveau visé.

Les enseignants auront également la possibilité de proposer un « projet programmation » à mener en collaboration avec une formatrice en informatique et le professeur de Technologie.

Ce programme spécifique établit une liaison renforcée sur l'ensemble du cycle 3 (CM1-CM2-6^{ème}).

Il permet d'éviter tout risque de redondance des enseignements pour l'initiation à la programmation et l'utilisation de la carte à programmer *MicroBit*, avec des mises en situation autour de ses constituants, fonctions et modes de communication qui suivront une progression adaptée en fonction de l'âge des élèves.

Ainsi, tout est mis en œuvre pour atteindre un niveau d'excellence dans le domaine de l'enseignement de la programmation informatique, conformément à la volonté du Gouvernement princier.

- Mise en place d'une équipe d'enseignants-formateurs pour le Second Degré

La politique de recrutement des personnels d'enseignement de la Principauté de Monaco se fonde sur des critères d'excellence.

Les personnels en poste dans les établissements du Second Degré sont ainsi, le plus souvent, riches d'expériences professionnelles variées et de compétences spécifiques, qui vont au-delà de leur expertise disciplinaire.

En particulier, de nombreux enseignants possèdent une expérience significative dans le domaine de la formation, en tant qu'anciens *Formateurs académiques* auprès de leur académie d'origine.

C'est dans une perspective de valorisation de ces compétences, mais aussi en réponse aux attentes des enseignants de la Principauté qui plébiscitent largement la formation professionnelle continue par leurs pairs, que la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports a souhaité mettre en place une équipe « d'enseignants-formateurs » pour le Second Degré à la rentrée 2021.

Cinq enseignants en poste au lycée Albert 1^{er}, au lycée Technique et Hôtelier de Monaco et au collège Charles III ont ainsi été désignés pour assurer cette mission au cours de l'année scolaire 2021/2022.

Ils animeront ou co-animeront des actions de formation dans les établissements secondaires de la Principauté, en lien avec les usages pédagogiques du numérique (pour ce qui est de l'enseignement des Langues, de l'Education Physique et Sportive et des Sciences) ou autour de projets transversaux (notamment sur la thématique de l'égalité filles-garçons).

Ces actions de formation seront pilotées par le Centre de Formation Pédagogique du Second Degré, en étroite collaboration avec les Inspecteurs d'Académie-Inspecteurs Pédagogiques Régionaux et les formateurs de l'Académie de Nice.

3.6. De nouveaux services en ligne offerts aux familles

- Un nouveau téléservice pour la gestion des aides financières de l'Etat

Dans le cadre des différentes aides financières allouées par la Direction de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports, que ce soit pour les bourses d'études de l'enseignement supérieur, les bourses de langue, les bourses de stage ou encore les allocations de cantine, les familles auront bientôt la possibilité d'effectuer les démarches de candidature en ligne, via la mise en œuvre d'une interface dédiée sur le site du Gouvernement Princier.

Cette plate-forme devrait être accessible dès 2022, pour la constitution des dossiers de l'année scolaire et universitaire 2022/2023.

Du côté du pôle « Vie étudiante » de la DENJS, les outils informatiques nécessaires à l'instruction des dossiers seront également remplacés par cette interface numérique, plus ergonomique et adaptée à l'évolution des besoins.

Les principaux avantages de cette plate-forme sont de :

- Faciliter les démarches pour les familles :
 - Plus besoin d'imprimer, d'envoyer ou de déposer un dossier papier,
 - La liste des pièces à fournir s'adaptera au profil du candidat.
- Améliorer la visibilité du traitement des demandes grâce à leur suivi en ligne,
- Réduire le délai de traitement des demandes,

- Limiter la consommation de papier et les déplacements dans une démarche plus respectueuse de l'environnement.

Ce projet a été réalisé en collaboration avec la Direction des Services Numériques (DSN) pour trouver un outil qui soit à la fois facile d'utilisation pour les familles et qui réponde au cahier des charges élaboré par la cellule « vie étudiante » de la DENJS, en lui permettant de disposer de tous les renseignements utiles à l'examen attentif des dossiers et d'un moteur de calcul performant des aides publiques.

Bien évidemment, la démarche papier restera disponible pour les personnes qui n'auraient pas accès aux outils informatiques mais nul doute que ce nouveau mode de candidature devrait être, dans un contexte de transition numérique, largement plébiscité.

• **Les inscriptions au Pass'Sport Culture bientôt en ligne**

En collaboration étroite avec les associations artistiques, sportives, culturelles monégasques, les jeunes résidents ou élèves scolarisés à Monaco peuvent bénéficier du programme Pass'Sport Culture en s'initiant à des activités sportives ou culturelles qu'ils pourront, s'ils le souhaitent, prolonger après la rentrée scolaire.

Afin de faciliter les échanges avec les familles, la plateforme internet du Pass'Sport Culture va prochainement offrir de nouveaux services.

L'objectif est de permettre aux usagers d'effectuer les démarches d'inscription à distance. Ainsi, les futurs adhérents pourront remplir leur dossier en ligne, joindre tous les documents nécessaires (certificats médicaux, autorisations parentales, ...) et être avertis si des pièces justificatives venaient à manquer.

Une fois leur dossier validé, les familles pourront alors choisir et réserver les activités auprès du Centre d'Information de l'Éducation Nationale. Ce sera donc un gain de temps non négligeable pour tous les parents qui auront également la possibilité de visualiser, en ligne, un état des inscriptions et l'emploi du temps de leur enfant.

3.7. La grande diversité des activités parascolaires

Actions liées à la culture, au développement durable et à l'engagement responsable :

• L'Education au Développement Durable

A la suite des Assises du Numérique Educatif organisées en avril 2019 en Principauté, des propositions de projets pédagogiques autour du numérique ont été présentées par la communauté enseignante.

Parmi la quarantaine de projets, deux d'entre eux, consacrés à l'Education au Développement Durable (EDD), ont été retenus par le Gouvernement Princier.

Après une formation assurée par le Réseau CANOPE, suivie en grande partie à distance durant le confinement, ces projets ont été mis en œuvre en 2020/2021 par deux équipes de professeurs issus de l'Institution François d'Assise-Nicolas Barré, du Lycée Technique et Hôtelier de Monaco et du collège Charles III.

- Le projet d'*escape game*, intitulé « Objectif Zéro carbone », conçu par les enseignants et testé auprès des élèves de 4^{ème} est désormais proposé dans le cahier d'activités scolaires de la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports. Il doit permettre aux professeurs d'aborder les enjeux du changement climatique de manière ludique au sein d'Édu Lab Monaco. Cet *escape game* est un formidable outil d'apprentissage, mais également de cohésion des classes pour les élèves de 4^{ème} et de 3^{ème}.
- Le projet de ruche connectée, qui a déjà révélé ses potentialités en matière d'interdisciplinarité et de collaboration inter-établissements, poursuit son avancée. Trois ruches ont déjà été installées à la Fondation Prince Albert II de Monaco, au Jardin Exotique, et à la Turbie. Une quatrième ruche sera activée en 2021/2022 sur le toit du musée des Timbres et des Monnaies de Monaco. En outre, les élèves mettront en place de nouveaux supports dédiés à l'étude des abeilles, en ajoutant des capteurs et des caméras à l'intérieur des ruches.

• L'exploitation de la parcelle maraichère de la pépinière de Saint-Laurent d'Èze

Depuis 1977, la Direction de l'Aménagement Urbain, sous la tutelle du Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme a installé sa pépinière à Saint-Laurent d'Èze. Celle-ci fournit les plantes qui fleurissent la Principauté, avec en particulier toutes les compositions florales et végétales qui forcent l'admiration du public. Dans cette perspective, les serres dans lesquelles officient les jardiniers de la Direction de l'Aménagement Urbain sont équipées de machines industrielles permettant, entre autres, d'automatiser l'ensemencement et l'irrigation des cultures.

En 2020, le Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme a acquis une parcelle supplémentaire attenante à la pépinière, avec le projet d'y installer un potager expérimental bio.

Un partenariat a été conclu entre le Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme et celui de l'Intérieur pour l'exploitation du potager expérimental par des élèves du Lycée Technique et Hôtelier de Monaco et également pour l'accueil d'élèves des filières industrielles afin d'entretenir des machines de la pépinière durant leurs périodes de formation en milieu professionnel (PFMP).

En 2020/2021, des élèves de Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) et de la voie professionnelle hôtellerie-restauration ont étudié, sur site, les plantes et des variétés maraichères, qu'ils ont pu inclure dans les menus du restaurant d'application du Lycée Technique et Hôtelier de Monaco, « Le Cordon d'Or ».

Pour la prochaine année scolaire, la Direction de l'Aménagement Urbain et la Direction de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports ont souhaité développer ce partenariat de la manière suivante :

- En dressant un calendrier de cultures maraichères, afin que les élèves et les étudiants de la filière métiers de l'hôtellerie-restauration et de SEGPA puissent entretenir les cultures biologiques et saisonnières, puis intégrer la production dans les menus du Cordon d'Or ;
- En développant un projet d'équipement connecté à destination de la pépinière, dans le cadre du « chef-d'œuvre » de la voie professionnelle. L'objectif est, pour les élèves qui le concevront, de le présenter à l'examen du Baccalauréat Professionnel et de consacrer leurs périodes de formation en milieu professionnel à l'installation, l'amélioration et la maintenance de cet équipement.

Ce double projet s'inscrit dans les thématiques de l'Éducation au Développement Durable et de la transformation de la voie professionnelle.

- Les élèves associés à l'Exposition Universelle de Dubaï

Mini Pavillon de Monaco

Du 1^{er} octobre 2021 au 31 mars 2022, se tiendra, aux Émirats Arabes Unis, l'exposition universelle « Expo 2020 Dubaï » dont la thématique est « *Connecter les Esprits, Construire le Futur* ». À cette

occasion, la Principauté de Monaco présentera le pavillon « Monaco 360°, un monde d'opportunités », dans le quartier « Opportunity » de l'exposition.

Ce bâtiment, dont la construction s'inspire d'un kaléidoscope, sera le reflet des multiples facettes de la Principauté (culture, industrie, diversité, engagements ...)

Un espace aménagé par la société Monaco Inter-Expo au Port Hercule, permettra, à tous les élèves de la Principauté, depuis les classes de CP jusqu'à celles de BTS, soit environ 4 800 élèves, d'effectuer la visite virtuelle du Pavillon de Dubaï. Ils pourront assister, en direct, aux animations qui se déroulent à Dubaï ou échanger avec les personnes sur place.

Le pavillon de Monaco a été conçu de façon à recycler la majorité des matériaux utilisés et à produire sa propre énergie dans la lignée des actions menées par SAS le Prince Albert II. Des panneaux interactifs permettront de prendre connaissance de toutes les données techniques liées à cet événement.

Cette visite permettra à tous les scolaires de découvrir le Pavillon de Monaco, les technologies mises en œuvre pour sa réalisation et, plus largement, de se familiariser avec cet événement international dont les enjeux consistent à éduquer le public, partager l'innovation, promouvoir le progrès et encourager la coopération.

Déplacement à Dubaï

Vingt élèves de la Principauté, du collège Charles III et de l'établissement François d'Assise-Nicolas Barré, accompagnés de trois professeurs auront l'incroyable opportunité de se rendre, au mois de mars 2022, sur le site de l'Exposition Universelle de Dubaï, grâce à une étroite collaboration entre la Société Monaco Inter-Expo et la Direction de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports.

Lors de ce voyage de 5 jours, les élèves présenteront, dans le Pavillon de Monaco, leur projet de création de nano-satellite réalisé en partenariat avec la Société Orbital Solutions Monaco. Il s'agit d'un satellite artificiel de petite taille, mesurant quelques dizaines de centimètres de côté, dont la mission est dédiée soit à l'observation et à la mesure de l'environnement terrestre, soit aux tests de nouvelles technologies dans l'environnement spatial. Ce programme, initié au cours de l'année scolaire 2020/2021, se poursuivra donc à la rentrée de septembre 2021.

Les travaux seront exposés, par les élèves, aux visiteurs ainsi qu'à des élèves de Dubaï afin de favoriser les échanges entre pays.

Ce sera l'occasion pour ces jeunes de présenter le premier programme éducatif, en lien avec le *New Space*, proposant un projet spatial complet : initiation à l'ingénierie, travail d'équipe, résolution de problèmes pratiques et fabrication d'un satellite miniature à lancer en orbite.

- Les Olympiades de la Jeunesse

La Société des Membres de la Légion d'Honneur (SMLH) offre aux femmes et aux hommes décorés un cadre structurant au sein duquel chacun poursuit et approfondit son engagement individuel ou collectif au service de ses concitoyens.

Dans le cadre de la célébration du centenaire de la création de la SMLH, « Les Olympiades de la Jeunesse » sont programmées le dimanche 26 septembre 2021, de 9h à 17h.

Cette manifestation est organisée à l'Hôtel National des Invalides, lieu hautement symbolique et à l'impact fort auprès de la jeunesse, mais dans le respect strict des règles sanitaires.

Le projet vise à rassembler un millier de jeunes en provenance de toutes les sections de France. L'objectif est de se challenger, par équipe, autour des thèmes de la solidarité, de la mémoire et de l'apprentissage.

Ainsi, tous les jeunes et leurs accompagnateurs se retrouveront lors de deux temps forts :

- Les Olympiades numériques : il s'agit d'une compétition individuelle, qui a débuté en mai 2021, sur une plateforme numérique dédiée ;
- Le Village de la Jeunesse : cette compétition collective se déroulera le dimanche 26 septembre 2021, à l'Hôtel National des Invalides à Paris.

Cette journée sera conçue sur le principe d'un rallye, construit autour de 80 ateliers au sein desquels les équipes relèveront des petits défis destinés notamment à développer la cohésion et la solidarité interne à la section.

Cette activité majeure s'accompagnera d'autres manifestations le jour-même : conférences et échanges dans les différents espaces des Invalides.

Un classement par équipes sera calculé tout au long de cette journée qui se terminera par une remise des prix individuels et par équipes.

Pour la Principauté, ce seront 8 lycéens de l'Établissement François d'Assise - Nicolas Barré et leur professeur qui prendront part à ce projet en se rendant à Paris les 25 et 26 septembre prochains.

- La formation sur un simulateur de vol

Chaque année, à l'initiative de professeurs passionnés titulaires du certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique (CAEA), des collégiens et lycéens volontaires suivent une formation afin de présenter le Brevet d'Initiation à l'Aéronautique (BIA).

Ce diplôme français permet d'acquérir les bases d'une culture générale dans le domaine aéronautique. Il est délivré conjointement par le Ministère français de la Transition Écologique et Solidaire, chargé des Transports, le Ministère français de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports et par la Confédération Nationale des Fédérations Aéronautiques et Sportives.

La formation porte sur cinq thèmes (météorologie et aérologie / aérodynamique, aérostatique et principes du vol / étude des aéronefs et des engins spatiaux / réglementation, navigation, sécurité des vols et facteurs humains / histoire et culture de l'aéronautique et du spatial). La formation est complétée par une expérience pratique.

Dans ce cadre, à la prochaine rentrée scolaire, la Direction de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports va collaborer avec l'Association *Monaco Flight and Sail Academy* dont l'objet social est de promouvoir toutes les activités aéronautiques et nautiques de ses membres sous toutes les formes : pilotage, formation de pilote VFR et IFR, voyages aériens, simulations de vols, cours de voile, formations de capitaines, compétitions nautiques, etc. »

Ainsi, les élèves engagés dans ce projet pourront bénéficier de 5 séances de formation sur un véritable simulateur de vol professionnel, situé dans les locaux de l'héliport de Monaco.

Afin de satisfaire à toutes les exigences requises pour la dispense du BIA, les formations sur place seront assurées par un pilote instructeur également détenteur du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement de l'Aéronautique (CAEA). Ces leçons renforceront le programme théorique imposé.

***Les manifestations organisées dans le cadre des commémorations du
Centenaire de la disparition du Prince Albert 1^{er}***

Dans le cadre des commémorations du Centenaire de la disparition du Prince Albert 1^{er}, en collaboration étroite avec le Comité « Albert 1^{er} - 2022 », de nombreuses activités pédagogiques

proposées par des entités culturelles de la Principauté vont permettre de faire découvrir aux élèves les engagements et la personnalité de ce « Prince savant ».

• La musique à l'honneur avec l'Orchestre Philharmonique de Monaco (OPMC)

Les élèves des écoles élémentaires bénéficieront d'une intervention en classe des musiciens et du compositeur de la pièce musicale *Je suis Albert I^{er}* en amont du concert.

Cette création originale fera découvrir la personnalité riche et complexe du Prince Albert I^{er} à travers deux de ses écrits : *La Carrière d'un navigateur* et *Le Discours sur l'océan*.

Ainsi, les jeunes revivront le premier commandement du Prince à bord de l'Hirondelle, ses innombrables voyages et ses stations scientifiques en Méditerranée et dans l'Atlantique Nord, mais surtout son premier voyage au Spitzberg dont la découverte a été pour lui une extraordinaire révélation. Cette révélation est à associer à son combat, visionnaire pour l'époque, pour la sauvegarde des espèces et de l'environnement

Les lycéens pourront assister à des concerts de l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo, associés à des artistes de renommée internationale et de découvrir l'univers musical du prince.

• Des projections de films et de documentaires historiques par l'Institut Audiovisuel de Monaco

L'Institut Audiovisuel de Monaco proposera deux ateliers, l'un pour les collégiens, l'autre pour les lycéens, tout au long de l'année scolaire :

- L'atelier « *Albert I^{er} à travers le cinéma et autres techniques d'enregistrement* » :
Passionné par la science, le progrès et les grandes réflexions qui marquent le nouveau siècle (XXe siècle) et toutes les techniques innovantes, Albert I^{er} pratique assidûment la photographie et comprend vite l'intérêt du cinéma naissant.
Homme de son temps, il est filmé. Avant-gardiste, il filme lui-même. L'appareil de prises de vues est de tous ses voyages, ramenant en Principauté, des clichés en noir et blanc ou en couleur de ses travaux et de ses diverses explorations.

Cet atelier proposera une plongée - partielle - dans la vie et l'œuvre du Prince Albert I^{er}, à travers les archives « audio et visuelles » conservées par l'Institut, doublée d'une découverte des premières inventions techniques de l'image et du son, il y a plus de cent vingt ans...

- L'atelier « *Les premiers temps du cinématographe, à l'époque du Prince Albert I^{er}* » :

Ce sera l'occasion de découvrir en « images animées » l'effervescence du 7^{ème} Art au temps du Prince : la première époque du Cinématographe, breveté par les frères Lumière en 1895, les films de Georges MELIES, d'autres pionniers et d'autres expérimentations (films à des fins d'instruction, premiers personnages dessinés...).

• « Faire connaître, aimer et protéger les océans » avec le Musée Océanographique de Monaco

Le Musée Océanographique de Monaco propose 2 ateliers à destination des scolaires en lien avec l'engagement écologiste du Souverain :

- L'atelier « *Récit de voyage du Prince Albert I^{er}* » : grâce à une sélection de citations issues de la Carrière d'un navigateur, à des fiches pédagogiques et à l'exposition « *Monaco et l'Océan* », cet atelier permettra aux élèves de s'approprier les grandes thématiques liées à l'étude de l'océan et d'engager une réflexion sur le devenir de l'humanité.
- L'atelier « *Sur les traces du Prince Albert I^{er}* » emmènera les classes à la découverte des différentes facettes scientifiques, historiques et humanistes du Prince. Du début de l'océanographie jusqu'à l'actualité des océans, un jeu de piste interactif fera prendre conscience aux élèves de l'héritage océanographique transmis aux générations futures pour protéger l'océan.

• « *La Carrière d'un navigateur* » au théâtre avec la Compagnie BAL

Ce spectacle, création originale de la Compagnie BAL, se déroulera dans la continuité de celui proposé l'an dernier aux élèves de collège.

La compagnie BAL avait exploré, à partir d'extraits de l'œuvre du Prince Albert I^{er}, *La Carrière d'un navigateur*, l'univers du prince savant et explorateur. Il s'agira ici, pour les lycéens, d'interroger une autre facette de l'action du Prince, son engagement humaniste, notamment lors de l'affaire Dreyfus et son pacifisme animé par une volonté d'arbitrage et d'internationalisme.

De nombreuses archives seront utilisées, notamment des lettres et des discours du Prince. Elles s'inséreront dans un corpus plus large regroupant des textes d'autres artistes et écrivains de la Belle Époque.

4. LES ACTIONS DANS LE DOMAINE DU SPORT

4.1. Effectifs des élèves bénéficiant d'un aménagement de leur emploi du temps

- Dans le cadre d'une pratique sportive intensive (8h/semaine)

Les élèves pratiquant une activité sportive intensive, au minimum 8 heures par semaine, peuvent bénéficier de classes à horaires aménagés pour la pratique de leur discipline. Ces horaires sont applicables de la 6^{ème} à la 1^{ère} dans les établissements publics et privés sous contrat de la Principauté.

Les élèves concernés sont alors dispensés des cours d'Éducation Physique et Sportive, de natation et des enseignements d'arts plastiques et d'éducation musicale pour les élèves concernés.

Leurs emplois du temps sont élaborés de manière à ce que les élèves puissent quitter les cours le plus tôt possible dans l'après-midi pour suivre leurs entraînements.

Cela concerne, pour l'année scolaire 2021/2022 :

Établissement	Niveau de classe	Effectif	TOTAL
Collège Charles III	6 ^{ème}	14	79
	5 ^{ème}	15	
	4 ^{ème}	23	
	3 ^{ème}	27	
FANB	6 ^{ème}	2	38
	5 ^{ème}	9	
	4 ^{ème}	8	
	3 ^{ème}	10	
	2 ^{nde}	5	
	1 ^{ère}	4	
Lycée Albert 1er	2 ^{nde}	15	20
	1 ^{ère}	5	
Lycée Technique et Hôtelier	2 ^{nde}	0	0
	1 ^{ère}	0	
TOTAL			137

Au total, 4,58 % des élèves des établissements de niveau secondaire de la Principauté bénéficient d'un aménagement de leur emploi du temps dans le cadre d'une pratique sportive intensive.

- Dans le cadre d'une pratique « sport élite » (20h/semaine)

Les sportifs pratiquant une activité sportive intensive d'au minimum 20 heures par semaine et préalablement sélectionnés par le Comité Olympique Monégasque peuvent bénéficier du dispositif « Sport Élite », mis en œuvre de la Seconde à la Terminale.

Les emplois du temps de ces élèves sont construits au cas par cas de manière à leur assurer autant que possible, selon les spécialités choisies et le niveau de classe, une répartition des cours adaptée à leurs contraintes sportives d'entraînement, notamment grâce à la mise en place d'enseignements individualisés.

Pour l'année scolaire 2021/2022, cela concerne :

Établissement	Niveau de classe	Effectif	TOTAL
Lycée Albert 1er	2nde	8	46
	1ère	27	
	Terminale	11	
<hr/>			
Lycée Technique et Hôtelier	2nde	0	2
	1ère	2	
	Terminale	0	
<hr/>			
Lycée François d'Assise-Nicolas Barré	2nde	0	4
	1ère	2	
	Terminale	2	
TOTAL			52

Au total, 3,79 % des élèves des établissements de niveau secondaire de la Principauté bénéficient d'un aménagement de leur emploi du temps dans le cadre d'une pratique sportive « élite ».

Grâce aux excellentes relations que la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports entretient avec le Rectorat de l'Académie de Nice, la reconnaissance du statut de « Sportifs de Haut Niveau » a en outre été accordée aux élèves de Terminale « élite » depuis la rentrée 2016-2017.

Concernant l'évaluation de ces élèves « sport élite » au Baccalauréat, deux scénarii sont envisagés par la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire :

- En cas d'évolution favorable de la situation :

Le cadre réglementaire prévu pour le statut « Sportif de Haut Niveau » s'applique, à savoir que les élèves ont le choix, pour leur notation à l'épreuve obligatoire d'EPS, de passer cette épreuve :

- soit en contrôle ponctuel : ils choisissent alors un couple d'épreuves parmi ceux proposés sur la liste nationale et sont convoqués sur une journée pour une évaluation hors de leur établissement ;
- soit en contrôle continu : ils obtiennent alors une moyenne à partir de 3 notes : deux obtenues à l'occasion de leur participation, avec le reste de leur classe, à deux des trois épreuves trimestrielles prévues sur l'année et une note de 20/20 automatiquement attribuée dans leur spécialité sportive.

- En cas d'évolution défavorable de la situation sanitaire avec suspension des cours d'EPS :

Comme l'an passé, la Direction de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports accordera une attention toute particulière aux classes à examens. L'expérience de l'année passée a en outre démontré que la Direction de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports était en mesure, avec la coopération et le soutien du Rectorat de l'Académie de Nice, de trouver des solutions d'évaluation, au cas par cas, pour faire en sorte qu'aucun élève ne soit pénalisé par les contraintes sanitaires.

4.2. Les nouveautés en matière de sport scolaire et de sport amateur

- L'inclusion des élèves ULIS en cours d'EPS au collège Charles III

L'École inclusive vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers.

En Principauté, de nombreux projets d'inclusion existent déjà dans différents domaines disciplinaires pour les élèves des Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaires (ULIS) en Primaire comme en Secondaire.

Depuis la rentrée scolaire 2017, le collège Charles III accueille des élèves ayant des troubles cognitifs importants, scolarisés au sein de deux classes ULIS (6^{ème}/5^{ème} et 4^{ème}/3^{ème}).

L'Education Physique et Sportive, comme les autres disciplines, est un vecteur d'apprentissage qui permet de développer des capacités sur le plan cognitif, affectif, moteur et relationnel.

Un projet d'inclusion avait déjà été mené en janvier 2019, dans lequel les élèves de 6^{ème} et 5^{ème} ULIS avaient participé à une semaine de ski avec les autres élèves de 6^{ème}.

Afin de renforcer l'inclusion dans ce domaine disciplinaire, la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, en collaboration avec les équipes pédagogiques du collège Charles III, a décidé que les élèves de 4^{ème}/3^{ème} suivraient les cours d'EPS en classe « traditionnelle ».

En pratique, pour l'année scolaire 2021/2022, deux élèves de 4^{ème} ULIS et trois élèves de 3^{ème} ULIS seront accompagnés par leur éducateur spécialisé pour suivre respectivement des cours d'EPS en classe de 4^{ème} et de 3^{ème}.

La programmation sportive sera identique. Néanmoins, les activités proposées et les évaluations seront adaptées, si nécessaire, pour répondre aux besoins spécifiques de ces élèves.

D'une manière générale, ces projets inclusifs apportent un bénéfice réciproque aux élèves des classes ordinaires et à ceux des classes spécialisées en permettant à chacun de développer des compétences sociales et civiques, telles que le respect mutuel, l'entraide et la solidarité.

• Le Projet « Génération 2024 »

Dans la perspective des prochains Jeux Olympiques de Paris en 2024, une convention entre l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) et le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 a été signée le 17 mai 2018.

Les établissements scolaires de la Principauté faisant partie du réseau de l'AEFE, c'est tout naturellement que la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports a souhaité poser sa candidature pour obtenir la labellisation « Génération 2024 ».

L'objectif de ce label est de reconnaître l'engagement des établissements scolaires à développer des passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif afin d'encourager la pratique physique et sportive des jeunes et valoriser les valeurs de l'olympisme.

Il contribue également à renforcer l'image et l'attractivité des établissements concernés, ainsi qu'à dynamiser leur projet éducatif en lien étroit avec le mouvement sportif.

L'obtention du label repose sur un cahier des charges et des objectifs précis tels que notamment, celui de développer des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire et de participer aux événements promotionnels des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Après concertation avec les Chefs d'établissement, la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports a proposé la candidature de l'école des Révoires et demeure dans l'attente de la réponse de l'AEFE.

Autre temps fort de ce projet « Génération 2024 » : la découverte des coulisses de l'aventure olympique à travers des retours d'expérience des athlètes de haut niveau qui partageront leur passion du sport, leur goût de l'effort et leur état émotionnel avant d'entrer en action.

Le deuxième volet du projet « Génération 2024 » permettra ainsi aux élèves de la Principauté d'échanger avec des athlètes monégasques ayant participé aux Jeux Olympiques et d'allumer, chez nos sportifs en herbe, une flamme dans leurs yeux.

Pour cela, la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports va de nouveau collaborer avec le Comité Olympique Monégasque et l'Association Monégasque des Athlètes Olympiques (AMAO) pour programmer des interventions de ceux-ci dans les différents établissements scolaires de la Principauté.

5. LES ACTIONS POUR LA JEUNESSE

5.1. La création d'un potager et d'un jardin pédagogique au Centre de Loisirs Prince Albert II

Le Centre de Loisirs Prince Albert II se met au vert en s'attachant les services d'une jeune jardinière paysagiste qui vient de rejoindre les équipes permanentes.

Ses missions seront diverses et particulièrement variées grâce aux 9 hectares qu'offre ce site exceptionnel : entretien des plantes, élagage, prospectives et optimisation des espaces extérieurs.

Elle sera également sollicitée pour mener des animations de sensibilisation sur la protection de la nature et aura la charge d'attiser la curiosité et de développer la sensibilité des jeunes à travers des activités pédagogiques multiples : création d'un potager et d'un verger, découverte des insectes, construction d'hôtels à insectes, élaboration d'un parcours pédagogique avec identification des arbres, des arbustes et des plantes, parcours olfactif...

Ce magnifique balcon sur la nature qu'est le Centre de Loisirs Prince Albert II livrera tous ses secrets grâce à cette précieuse recrue !

5.2. Le Pass'Sport Culture : un programme d'activités diversifiées

Le programme du Pass'Sport Culture propose une grande variété d'activités artistiques (théâtre, chant, arts plastiques...), sportives (aviron-kayak, voile, danse, arts martiaux, tennis, tennis de table, badminton, escalade...) ou éducatives (formation aux premiers secours).

Les adolescents, à partir de 11 ans, peuvent ainsi occuper leur temps libre durant les vacances intermédiaires (Toussaint, hiver, printemps) et les grandes vacances estivales, en composant eux-mêmes leur emploi du temps selon un programme conçu pour répondre à leurs aspirations.

En collaboration étroite avec les associations monégasques, tout est mis en œuvre pour proposer des vacances dynamiques et réussies pour les jeunes monégasques, résidents ou élèves scolarisés à Monaco.

- Des activités très attendues

Durant les vacances intermédiaires, une dizaine d'activités sont proposées en collaboration avec les associations de la Principauté : théâtre, karting, couture, aviron-kayak, *escape game*, ... Quel que soit leur âge, les adhérents ont l'embarras du choix.

- Les nouvelles activités 2021

L'été, les activités nautiques et de plein air sont particulièrement prisées. À côté des sports traditionnels, les jeunes peuvent s'essayer au paddle, au nipper board et à l'accrobranche. Les artistes dans l'âme ont, quant à eux, découvert la fabrication du papier à travers l'atelier *paper art*.

Pour l'été 2021, ce sont 328 jeunes qui se sont inscrits tandis que le CIEN a comptabilisé 407 adhérents au total pour l'année 2020/2021 : des chiffres qui progressent d'année en année ; c'est un beau succès collectif !

5.3. Le Summer Concert 2022

Les jeunes de la Principauté ont encore en tête les images du concert de Kungs en 2019 au Sporting de Monte-Carlo, à l'occasion du premier « MC Summer Concert ».

Rappelons que le « MC Summer Concert » est un évènement musical gratuit, co-organisé par le Gouvernement Princier, le Conseil National et la Mairie, destiné et réservé aux jeunes Monégasques, résidents, scolaires ou étudiants en Principauté âgés de 13 à 25 ans. Ce concert se déroule au début des vacances d'été.

C'est également l'occasion pour les jeunes artistes locaux de se produire en première partie d'un artiste de renommée internationale sur une scène de la Principauté.

En raison de la pandémie liée à la COVID-19, ce concert-évènement n'a pu être reconduit ni en 2020, ni en 2021.

Si le contexte sanitaire le permet, la 2ème édition du « MC Concert Summer » devrait avoir lieu en juillet 2022. Ce sera l'occasion pour la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports d'apporter son concours à sa bonne organisation.

5.4. Journée Internationale des Droits de l'Enfant 2021 : Projection du dernier film *GOGO*, de M. Pascal PLISSON

En raison de la crise sanitaire, l'édition 2020 de la Journée Internationale des Droits de l'Enfant a été reportée à cette fin d'année 2021.

Le format initialement prévu sera repris avec la création d'un village des Droits de l'enfant sur l'esplanade du Grimaldi Forum, et la projection dans la Salle des Princes, pour les élèves et le public, du dernier film de Monsieur Pascal PLISSON, intitulé *Gogo*, qui relate la vie de la plus vieille écolière du monde et de son combat en faveur de la scolarisation des jeunes filles en Afrique.

« GOGO », qui signifie grand-mère en Swahili, est aujourd'hui âgée de 95 ans.

Cette vieille femme, qui accouche aussi les très jeunes filles de son village depuis 75 ans, a vu son rêve de création d'un dispensaire réalisé, grâce aux actions menées par la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports de Monaco.

Par ailleurs, l'ensemble de la communauté éducative de Monaco mènera, durant les mois d'octobre et de novembre prochains, une campagne de sensibilisation des élèves sur le thème des Droits de l'Enfant.

La célébration de la Journée Internationale des Droits de l'Enfant sera aussi l'occasion de collecter des fonds pour soutenir l'action solidaire d'associations humanitaires monégasques œuvrant sur le terrain pour la défense des Droits de l'Enfant dans le monde.

Ces fonds permettent également de venir en aide à certains élèves et à de jeunes étudiants résidant en Principauté ou dans les communes limitrophes qui sont dans une situation familiale difficile nécessitant notre soutien.
